ART. 19 N° 512

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 512

présenté par Mme Dalloz

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'empêcher la suppression du taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR).

En effet, cette suppression, prévue dans l'article 19, serait extrêmement brutale et préjudiciable pour les entreprises industrielles concernées.